

PV DU CONSEIL D'UFR RÉUNI LE 24 JUIN

Présents : BOIS Pascal, BOLTANSKI Ariane (à partir de 10h15), BROINE Éric, CALVET Yann, CHARDON Laurette, DE BRUYN Gabriel, DE MATHAN Anne, DELENTE Eliane, DELEPAULT Marie-Sarah, DOYTCHÉVA Miléna, DROOGMANS Alistair, GAUVIN Brigitte, GORRE Gilles, HAMEL Hugo, HERMAND Karine, JARDIN Cornélie, LEVACHER Alizée, OLIVER Galaad, PAQUET Fabien, PELLISSIER Anne, POU-RADIER Maud, RIVRON Vassili, SAILLOT Éric, SANDRIER Alain, VERON Nathan.

Procurations : Ariane BOLTANSKI à Anne DE MATHAN (jusqu'à 10h15), Romain JOBEZ à G. DE BRUYN, Myriam JUAN à Yann CALVET, Didier LECHAT à Alain SANDRIER.

Invités : AMAND Rudy, DUMAS-REUNGOAT Christine, HOUARD Alexandra, LAVILLE Matthieu, LE-MARCHAND Frédéric, MARCHE Hélène, OLIVO Gilles, OSOUF Éric, VIZCARRA Yinsu.

Excusés : Romain JOBEZ, Myriam JUAN, Didier LECHAT.

Durée : 2h00.

1. ADOPTION DU PV DU CONSEIL DU 3 MAI 2024

Monsieur CALVET soumet à la validation des membres du conseil d'UFR le PV du conseil d'UFR plénier du 03 mai 2024.

Monsieur SANDRIER souhaiterait que les motions soient annexées au PV.

Vote sur le PV Conseil d'UFR plénier du 3 mai 2024 : 19 pour, 6 abstentions.

2. RATTACHEMENT DE L'ASSOCIATION ARTEFAC A L'UFR HSS

Les étudiants de l'association ARTEFAC présentent leur association à destination des étudiants en Archéologie de Caen. Ils demandent le rattachement de l'association ARTEFAC à l'UFR HSS.

Monsieur BROINE souhaite savoir quels seront leurs demandes de subventions.

Les étudiants répondent qu'ils demanderont le financement de trousse pour les outils nécessaires en archéologie. Ils demanderont également un financement pour un voyage.

Monsieur CALVET rappelle que certaines actions peuvent être financées par la CVEC.

Vote sur le rattachement de l'association ARTEFAC à l'UFR HSS : 25 pour (unanimité).

3. POINT PARCOURSUP ET MONMASTER

PARCOURSUP : Monsieur DE BRUYN indique que les effectifs sont globalement en légère baisse, sauf pour la L1 Lettres.

La baisse démographique devrait avoir des conséquences sur les effectifs étudiants.

MonMaster : Monsieur DE BRUYN indique que la plupart des Masters rouvriront en phase complémentaire.

4. MODIFICATIONS DE MAQUETTES ET DE MCCC

Monsieur DE BRUYN balaye les demandes de modification de maquette et de MCCC :

- Licence Arts du spectacle : demande de modification du mode de calcul de l'ECI.
- Licence Histoire : modification de maquette liée à la réforme de la formation des enseignants.
- Licence Lettres : modification d'une MCC.
- Licence Philosophie : modification de MCC.
- Licence Sociologie : ajustement de MCC.
- Licence Sciences de l'éducation : modification de maquette liée à la réforme de la formation des enseignants. ET demande de modification de MCC.

Vote sur les demandes de modifications de maquettes et de MCCC : 16 pour, 9 abstentions.

4. PERSPECTIVES POUR LES FORMATIONS A DISTANCE

Ce sujet a déjà été abordé lors du précédent Conseil d'UFR HSS.

Monsieur CALVET rappelle que nous avons eu une discussion sur l'instauration d'un tarif spécifique pour les formations EAD. Le MENESR a fait savoir à plusieurs universités (mais l'université de Caen n'en faisait pas partie) qu'il n'était pas possible d'appliquer un tarif spécifique pour une formation initiale correspondant à un diplôme national.

Les formations EAD représentent une charge financière d'environ 600 000 euros pour l'UNICAEN. Le tarif spécifique permettait de financer une partie de ce coût.

Différentes solutions ont été envisagées ; la Présidence de l'université propose de réserver les formations EAD en formation continue. Elles pourraient aussi être accessible, sans supplément à payer, à certains étudiants avec aménagement d'études.

Chaque département est invité à réfléchir à l'avenir de l'EAD et à se prononcer sur la perspective d'une ouverture à la formation continue uniquement.

La décision doit être prise par la Présidence à la rentrée 2024, pour la rentrée 2025 ; avec une éventuelle fermeture progressive (L1 à la rentrée 2025, L2 à la rentrée 2026 et L3 à la rentrée 2027) ou le passage en formation continue.

5. REGLEMENTATION SUR L'USAGE DES CHATS CONVERSATIONNELS (TYPE CHATGPT) DANS LE CADRE DES EVALUATIONS

Monsieur CALVET indique que l'Intelligence Artificielle s'immisce dans nos enseignements et dans nos évaluations.

Monsieur DE BRUYN présente la proposition faite par un enseignant d'ajout au guide des études d'un texte rappelant le cadre d'utilisation des chats conversationnels.

Madame DOYTCHEVA lit l'extrait du règlement commun des études concernant la fraude que les vice-présidents de CFVU ont fait adopter récemment.

Monsieur DE BRUYN indique que sauf indication/autorisation expresse de l'enseignant, l'utilisation d'une Intelligence Artificielle est prohibée et constitue une fraude. Un texte sera ajouté dans les guides des études.

Monsieur RIVRON s'interroge sur la preuve de la fraude. Monsieur DE BRUYN rappelle qu'en cas de suspicion de fraude, ce ne sont pas les enseignants seuls qui doivent statuer ; le cas doit être remonté à la Commission disciplinaire. C'est elle qui établit la fraude sur la base des documents et témoignages fournis.

6. QUESTIONS DIVERSES

Question de Monsieur COMBALBERT : Monsieur COMBALBERT souligne des dysfonctionnements sur la session de rattrapage : des copies sont installées sur les tables, les émargements se font à l'entrée dans la salle d'examen, ce qui a pu conduire à faire débiter les épreuves avec retard.

Monsieur CALVET et Monsieur DE BRUYN rappellent qu'il fut décidé en commission pédagogique de revenir à un émargement une fois les étudiants installés à leur place. Monsieur OSOUF indique que c'est cette procédure qui sera appliquée désormais.

Le Directeur de l'UFR Humanités et Sciences Sociales

YANN CALVET


Yann CALVET